



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Tikal Tef Gel

n° CAS:

N° CE:

Numéro d'identification UE:

Numéro d'enregistrement REACH:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

Usages déconseillés: Autre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

Tikal Marine Systems GmbH

Téléphone: +49 40 526 30 60 3

Telefax: +49 40 526 30 60 5

Werkstrasse 6

D 22844 Norderstedt, Allemagne

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Tikal Marine Systems GmbH

Téléphone: +49 40 526 30 60 3

Telefax: +49 40 526 30 60 5

Werkstrasse 6

D 22844 Norderstedt, Allemagne

Contact pour informations

Tikal Marine Systems GmbH

Renseignement téléphone: +49 40 526 30 60 3

Renseignement fax: +49 40 526 30 60 5

E-mail (personne compétente): info@tikal-online.de

Site web: <http://www.tikal-online.com>

Interlocuteur national

Tikal Marine Systems GmbH

Renseignement téléphone: +49 40 526 30 60 3

Renseignement fax: +49 40 526 30 60 5

E-mail (personne compétente): info@tikal-online.de

Site web: <http://www.tikal-online.com>

Service responsable de l'information:

Tikal Marine Systems GmbH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tikal Marine Systems GmbH

Téléphone: +49 40 526 30 60 3

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Regulation (EC) No 1272/2008: -

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques: -

Mention d'avertissement: -

Mentions de danger: -

Conseils de prudence: -

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Agent épaississant organique dans l'huile synthétique avec des additifs

Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):
------------	------------	---------	-----------------------------	-----------	----------------	------------------------------------

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):
------------	------------	---------	-----------------------------	-----------	----------------	------------------------------------

(Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.)

Indications diverses

aucune

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou

de convulsions. Appeler aussitôt un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Nature du danger: Pas de risques spéciaux à signaler.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin: Veiller à un apport d'air frais.

Traitement spécial: Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau en aspersion. Jet d'eau à grand débit. Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, fluoré. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Remarques générales

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Informations complémentaires

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel. Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Eviter la formation de poussière. Bien nettoyer les surfaces contaminées. Rincer abondamment avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

mesures techniques

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Indications diverses

aucune

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques et conditions de stockage

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Matériaux d'emballage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Agents oxydants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage: 10-13

Autres indications relatives aux conditions de stockage

aucune

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

valeur limite au poste de travail

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
------------	---------	---------	------------------------------------	----------------------	-----------

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
------------	---------	---------	------------------------------------	----------------------	-----------

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL valeur

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL	Industrie	Activités professionnelles	consommateur
------------	---------	-----------	-----------	----------------------------	--------------

PNEC Valeur

Substance:	n° CAS:	PNEC	Salariés, industrie	Salariés, activités professionnelles	consommateur
------------	---------	------	---------------------	--------------------------------------	--------------

Mesures de management du risque conformément à l'approche Control-Banding utilisée
aucune

Indications diverses
aucune

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection individuelle
aucune

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Une protection respiratoire est nécessaire lors de : ventilation insuffisante. Appareil de protection respiratoire approprié : appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : DIN EN 374 Matériau approprié: CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène).

Protection yeux/visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection corporelle

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Scénario d'exposition
aucune

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide Pâte

Couleur: incolore blanc

Odeur: caractéristique comme: hydrocarbures.

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Données de sécurité	paramètre	unité	remarque
Densité:			Aucune donnée disponible
Densité apparente:			non applicable
pH:			neutre
Point de fusion/point de congélation:			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:			Aucune donnée disponible
Point éclair:			Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz):			Aucune donnée disponible
Explosibilité:			Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:			non applicable
Limite supérieure d'explosivité:			non applicable
Température d'ignition:			Aucune donnée disponible
Température de décomposition:			Aucune donnée disponible
Potentiel comburant:			Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur:			Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:			Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation:			Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:			insoluble
Solubilité dans les corps gras:			partiellement soluble
Soluble dans:	:		non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau:			Aucune donnée disponible
Viscosité:			Aucune donnée disponible
Test de séparation des solvants:			Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:			Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

aucune

10.2. Stabilité chimique

aucune

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucune

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de pyrolyse, fluoré. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Indications diverses

aucune

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
------------	---------	-----------------------------

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Aucune information disponible.

Effet irritant et caustique

Effet irritant sur la peau

légèrement irritant.

Effet irritant sur l'oeil

légèrement irritant.

Effet irritant

non irritant.

Indications diverses

non corrosif

Sensibilisation

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune information disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Remarques générales

aucune

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

aucune

Observation diverses

aucune

Autres informations

aucune

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité
------------	---------	-------------

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Pas de données disponibles pour le mélange.

Autres indications écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Indications diverses

aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée/Produit

Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

Code des déchets produit: 13 02 04

Code des déchets conditionnement: 15 01 10

remarque

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN / UN No.: -

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport

-

Proper Shipping name

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: - Code de classification / Classification Code: -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage / Packing Group: -

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement / Environmental hazards: aucune

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

remarque: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

catégorie de transport: - code de restriction en tunnel: -

Réglementations particulières: - Quantité limitée (LQ): -

Transport maritime (IMDG)

Special Provisions: Keep away from food, drink and animal feedingstuffs.

Remark: Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

EmS-No: - MFAG: - Marine pollutant: -

Special provisions: - Limited quantity (LQ): -

Nom d'expédition des Nations unies

Remark: Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

Limited quantity (LQ): -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

remarque: aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

Étiquetage

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

-

Marquage spécial de certaines préparations

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

aucune

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone

aucune

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

aucune

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

aucune

Classe de stockage

10 Combustible liquids unless LGK 3A or 3B.

Classe risque aquatique (WGK)

1 weak water pollutant (WGK 1)

Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: -

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger

-

Indications de stage professionnel

aucune

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)

cf. chapitre 1.

Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Documentation concernant les modifications

aucune

Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Abréviations et acronymes

aucune